

*République Démocratique du Congo*



**MINISTÈRE DU BUDGET**

**PROGRAMMATION BUDGETAIRE  
DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT**

2016 – 2018

Kinshasa, septembre 2015

## LISTE DES ACRONYMES

ANR	: Agence Nationale des Renseignements
BCECO	: Bureau Central de Coordination
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDR	: Centrale de Distribution Régionale
CII	: Coordination Informatique Interministérielle
CS	: Centre de santé
CSE	: Conseil de Sécurité d'Etat
DCB	: Direction du Contrôle Budgétaire
DEME	: Direction des Etudes Macroéconomiques
DGCMP	: Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction Générale de Migration
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DPB	: Direction de la Programmation et Budgétisation
DPSB	: Direction de la Préparation et du Suivi du Budget
DSCR P II	: Document de la Stratégie de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté de deuxième génération
EPS-TP	: Enseignement Primaire et Secondaire, Technique et Professionnel
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
HGR	: Hôpital Général de Référence
IDA	: Agence Internationale de Développement
IPR	: Impôt Professionnel sur le Revenu
LOFIP	: Loi relative aux finances publiques
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PBAG	: Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement
PESS	: Projet d'Equipeement des Structures Sanitaires
PIE	: Programme Intérimaire de l'Education
PNDS	: Programme National du Développement Sanitaire
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
SCTP	: Société Congolaise des Transports et des Ports
SNCC	: Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
TDR	: Termes de Référence
DEP	: Direction des Etudes et Planification
DSCR P II	: Document de la Stratégie de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (Deuxième génération)

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	1
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
INTRODUCTION.....	5
I. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2016 - 2018 .....	7
II. PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT ET STRATEGIES SECTORIELLES.....	<b>11</b>
2.1. Programme d'Actions du Gouvernement, cadre de mise en œuvre de la planification stratégique .....	11
2.2. Politiques des secteurs prioritaires.....	11
2.2.1. EPS-TP.....	12
2.2.2. Santé.....	13
2.2.3. Agriculture .....	15
2.2.4. Développement rural .....	17
2.2.5. Infrastructures et Travaux publics .....	18
2.2.6. Energie .....	20
2.2.7. Tourisme .....	22
2.2.8. Transports .....	23
2.3. Politiques des secteurs à lois de programmation et à grandes réformes.....	25
2.3.1. Défense .....	25
2.3.2. Police Nationale Congolaise.....	26
2.3.3. Affaires étrangères.....	27
2.3.4. Justice et Pouvoir judiciaire.....	28
2.3.5. Services de sécurité .....	29
2.4. Analyse des gaps.....	30
III. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME .....	<b>31</b>
3.1. Evolution des recettes.....	31
3.1.1. Mesures et actions pour la maximisation des recettes.....	31
3.1.2. Trajectoire des recettes publiques de 2016 à 2018.....	33
3.2. Evolution des dépenses .....	33
3.2.1. Mesures et actions pour la rationalisation des dépenses .....	33
3.2.2. Allocation stratégique des ressources budgétaires par axe du programme.....	34
3.2.3. Evolution des allocations par axe du PAG.....	35

3.2.4. Trajectoire des dépenses publiques de 2016 à 2018 .....	36
3.3. Evolution du solde budgétaire de 2016 à 2018.....	36
3.4. Evolution de la dette extérieure de 2016 à 2018 .....	37
IV. RISQUES ET CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PBAG .....	38
CONCLUSION.....	39

## PREAMBULE

Il est généralement admis que la programmation budgétaire, l'une des étapes importantes dans la définition de la trajectoire des finances publiques d'un Etat, soit sous-tendue par la vision maîtresse de son développement. C'est dans cette optique que le présent document est rédigé.

Il s'inspire de la vision exprimée par Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo, dans son discours d'investiture du 20 décembre 2011, dont la substance est la suivante :

« La Révolution de la Modernité est un véritable pacte pour l'avenir de notre pays, un projet visant à faire de la République Démocratique du Congo, un pool d'intelligence et de savoir-faire..., un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale, une terre de paix et de mieux-être, une puissance régionale au cœur de l'Afrique, l'objectif ultime étant l'émergence de notre pays ».

Dans ce cadre, les missions prioritaires suivantes ont été assignées au Gouvernement de cohésion nationale :

- rétablissement de la paix et de l'autorité de l'Etat à travers le pays ;
- consolidation de la cohésion nationale ;
- poursuite de la reconstruction ;
- appui au processus de décentralisation et à l'organisation des élections ;
- amélioration des conditions sociales des populations.

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats comme mode de gestion des finances publiques en RDC, la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques a introduit le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), les cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) central et sectoriels et le budget-programme comme outils de programmation des politiques publiques et de gestion du budget.

Dans le souci de rétablir le lien entre la planification stratégique et la budgétisation, le Gouvernement s'emploie depuis 2012 à aligner ses politiques publiques et ses différents budgets au Programme d'Action du Gouvernement (PAG) et au Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR II), au travers du document de « Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement » (PBAG).

La PBAG constitue donc un prélude au Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) qui, au regard de l'article 13 de la LOFIP alinéa 2, présente les prévisions triennales de l'ensemble des dépenses et recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, du solde qui s'en dégage ainsi que l'évolution de l'endettement.

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la loi de finances, le Gouvernement actualise la PBAG par glissement d'une année. Le présent document concerne la période de 2016 à 2018 et accompagne le projet de loi de finances de l'exercice 2016.

L'actualisation de la PBAG a l'avantage d'affiner et d'adapter la méthodologie de projection budgétaire aux priorités du Gouvernement afin d'atteindre les cibles fixées, par la détermination des planchers et des plafonds indicatifs ainsi que par le renforcement du lien entre les allocations budgétaires et le PAG, dont les axes présentés dans le chapitre II.

En vue d'accroître la transparence et la participation citoyenne dans l'élaboration du budget de l'Etat par des propositions et solutions partagées, ce document est soumis à discussion, à l'instar des trois dernières années, au cours du séminaire d'orientation budgétaire qui regroupe les ministères sectoriels, la société civile (syndicats, confessions religieuses, patronat), les partenaires techniques et financiers ainsi que les membres des commissions économique-financières des deux Chambres du Parlement.

Cette approche participative vise à harmoniser les vues sur les recettes, les dépenses, les politiques publiques, les différentes allocations préliminaires et leurs gaps, en vue d'assurer l'adhésion des partenaires aux orientations et actions du Gouvernement.

Hormis l'introduction et la conclusion, la PBAG 2016 - 2018 comporte quatre chapitres : le premier concerne les perspectives macroéconomiques, le deuxième, le programme d'action du Gouvernement et stratégies des secteurs, le troisième, le cadre budgétaire à moyen terme et le dernier, les risques et contraintes de sa mise en œuvre.

## I. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2016 - 2018

Les perspectives macroéconomiques 2016 – 2018 découlent de l'évolution économique récente et de l'impact attendu de la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires Renforcé 2012 - 2016. Ce dernier constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté II (DSCRPII), du document de la Révolution de la modernité et du Programme d'Action du Gouvernement (PAG).

Sur le plan économique, les trois dernières années ont été marquées par une croissance économique soutenue et la préservation de la valeur de la monnaie nationale par rapport au dollar américain.

Au regard des réalisations au premier trimestre, le taux de croissance économique pourrait atteindre 9,2% en 2015. Dans le souci d'impulser la croissance économique et de réduire la pauvreté, le Gouvernement s'attèlera, au cours des trois prochaines années, à consolider la stabilité macroéconomique et à promouvoir la création d'emplois. L'on s'attend à ce que la création de richesses connaisse, au cours de la période 2016 - 2018, une augmentation moyenne de 9,2%.

Le tableau n°1 des principaux indicateurs macroéconomiques ci-dessous reflète cette volonté.

Tableau n° 1 : Principaux Indicateurs macroéconomiques 2013 - 2018

Indicateurs	2013		2014		2015		2016	2017	2018
	Projeté	Réalisé	Projeté	Réalisé	Projeté	Révisé			
Taux de croissance (%)	8,2	8,5	8,7	9,5	10,4	9,2	9,0	9,1	9,5
Déflateur du PIB (%)	6,7	3,26	2,2	3,29	3,3	3,32	3,41	3,5	3,4
Taux d'inflation moyen (%)	9,5	0,9	3,9	1,0	3,6	2,3	3,40	3,2	3,6
Taux d'inflation fin période (%)	9,0	1,1	3,7	1,03	3,5	3,5	3,3	3,1	3,0
Taux de change moyen (FC/USD)	943,4	919,67	927,97	925,18	936,5	925,73	933,45	945,48	956,2
Taux de change fin période (FC/USD)	955,1	925,5	932,26	924,51	943,9	926,96	939,9	951,2	961,2
PIB nominal (en milliards de FC)	19.980,20	30.051,18	21.828,20	33.224,00	36.325,20	36.605	41.027	45.817	51.294
Croissance en M2	-	17,9	-	14,9	15,4		-	-	11,0
Réserves internationales (en mois d'importations)	-	2,05	-	2,05	3	2,14	2,5	3,0	3,5

Source : CPCM, juin 2015

Ce résultat proviendrait essentiellement du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'énergie électrique, des mines, des hydrocarbures et gaz naturel, des télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la forêt, environnement et tourisme ainsi que des infrastructures de base en cours de réhabilitation, de reconstruction ou de modernisation.

Pour le secteur minier, la production du cuivre dépasserait la barre de 1,1 million de tonnes en 2015 à un niveau supérieur à 1,4 million de tonnes en 2018, celle du cobalt, au-delà de 100.000 tonnes en 2018. En moyenne annuelle, la production de l'or pourrait se maintenir autour de 22.000 kilogrammes sur la période projetée, au regard de la production attendue de Twangiza Mining et de Kibali Gold.<sup>1</sup>

S'agissant du secteur des infrastructures de transport, une croissance soutenue, avec des effets d'entraînement importants sur le secteur de construction et des travaux publics, est attendue. Le développement d'un système des transports intégré reliant les pôles économiques (provinces et zones économiques spéciales) du pays est de nature à favoriser l'émergence d'un vaste marché intérieur. Ainsi, la redynamisation des activités de la SNCC et de la SCTP devrait améliorer la fluidité du transport tant ferroviaire que fluvial.

Bien plus, les perspectives de modernisation des infrastructures aéroportuaires, notamment de N'djili, de la Luano, de Bangoka et de Kolwezi, ainsi que portuaires de Matadi et Boma, la construction projetée du port en eaux profondes à Banana sur l'océan atlantique et la réhabilitation des bateaux des sociétés publiques, sans oublier la rénovation des routes d'intérêt national, devraient concourir au développement du trafic inter provincial et favoriser l'expansion du commerce de gros et détail.

La concrétisation du projet de modernisation du réseau de télécommunication à Kinshasa et de la construction d'un Backbone National en fibre optique, devraient générer une valeur ajoutée additionnelle.

Concernant le secteur de Commerce de gros et de détail, on note une contribution de 1,4 point à la croissance. Cette contribution positive découlerait du progrès attendu dans le domaine des infrastructures, de la stabilité du cadre macroéconomique et de l'amélioration du climat des affaires.

---

<sup>1</sup> Cfr. Note de cadrage, fin mars 2015, CPCCM.

S'agissant de la branche Agriculture, la production agricole sera accrue par la mise en œuvre du PNIA. A cet effet, le Gouvernement compte promouvoir les filières agricoles, principalement l'agriculture vivrière et développer l'agri business. Ceci permettrait d'améliorer les revenus des paysans et réduire la vulnérabilité du secteur agricole.

Par ailleurs, les efforts gouvernementaux porteront sur la réhabilitation des routes de desserte agricole et l'opérationnalisation des projets des parcs agro industriels.

S'agissant de l'extension du modèle du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo dans les autres provinces, le Gouvernement poursuit les études de faisabilité dans le corridor Ruzizi-Uvira-Kalemie-Nyunzu-Kamina et la programmation de Centres de Développement Intégré (CDI) en vue de cultiver 1.305 millions d'hectares d'ici 2020. A moyen terme, le Gouvernement entend réhabiliter et relancer le secteur agricole dans l'ancienne province de l'Equateur et à Kinshasa, avec l'appui financier de l'Agence Internationale de Développement (IDA).

Pour le secteur de l'énergie, les différents projets que le Gouvernement a lancés dans ce domaine laissent présager une amélioration considérable de la capacité de production d'énergie sur la période 2015 - 2018. Il s'agit notamment des centrales hydroélectriques en construction, en l'occurrence, Zongo II avec 150 mégawatts, Kakobola avec 10,5 mégawatts et Katende avec 62 mégawatts. Le plus gros projet dans ce domaine porte sur la construction du barrage d'Inga III pour une capacité de 4.800 mégawatts. Son coût d'investissement est évalué à 12 milliards de dollars américains. Cet ouvrage va constituer la première phase du projet « Grand Inga », dont la capacité sera de 39.000 mégawatts, pour un coût d'investissement évalué à près de 50 milliards de dollars américains.

Au-delà de ce projet, il est prévu la construction de plusieurs microcentrales hydroélectriques à travers le pays, notamment pour appuyer les projets d'aménagement des parcs-industriels.

De manière globale, entre 2015 et 2018, il s'observera la prépondérance du secteur tertiaire sur le primaire. Cette situation indiquerait la volonté affichée par le Gouvernement de diversifier l'activité économique. Cette dernière connaîtrait des mutations structurelles en faveur de l'élargissement de la base de production.

Tableau n°2 : Evolution en point de croissance sectorielle de 2015 à 2018

SECTEUR / SOUS-SECTEUR		2015	2016	2017	2018	Moyenne
Secteur primaire		<u>3,9</u>	<u>3,5</u>	<u>3,6</u>	<u>3,6</u>	<u>3,7</u>
	Agriculture sylviculture, chasse et pêche	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
	industrie extractive	2,8	2,5	2,6	2,6	2,6
Secteur secondaire		<u>1,2</u>	<u>1,3</u>	<u>1,0</u>	<u>1,0</u>	<u>1,1</u>
	Industries alimentaires	1,0	1,0	0,6	0,6	0,8
	Electricité, gaz et eau	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
	Bâtiments et travaux publics	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Secteur tertiaire		<u>4,0</u>	<u>4,1</u>	<u>4,4</u>	<u>4,6</u>	<u>4,3</u>
	Transports et communications	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2
	Commerce de gros et détails	1,3	1,3	1,4	1,6	1,4
	Autres	1,5	1,7	1,8	1,8	1,7
PIB au prix du marché		9,2	9,0	9,1	9,5	9,2

Source : CPCM, mars 2015

Concernant les finances publiques, la simplification et la modernisation des procédures fiscales et douanières devront permettre l'amélioration du niveau de recettes.

Ces actions devront améliorer le niveau des recettes internes constituées essentiellement des recettes fiscales dont la moyenne se situerait à 70% des ressources totales sur la période.

En matière des dépenses, la PBAG devra permettre le cadrage des priorités et consacrer la qualité de la dépense. Entre 2016 et 2018, les dépenses du budget général passeraient de 5.748 milliards de FC à 7.589 milliards de FC. Les dépenses courantes représenteraient 11,0% du PIB en 2018 contre 10,3% en 2015, soit une hausse de 0,7 point impulsé notamment par les dépenses relatives à l'opérationnalisation de la décentralisation.

Quant aux dépenses en capital, en pourcentage du PIB, elles passeraient de 4,6% en 2016 à 5,9% en 2018. En moyenne annuelle, elles représenteraient à 6,0% du PIB sur la période 2016-2018.

## II. PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT ET STRATEGIES SECTORIELLES

La stratégie budgétaire 2016 - 2018 continuera de mettre l'accent sur les sources de création des espaces budgétaires afin de permettre au Gouvernement de dégager des ressources à allouer aux actions pour atteindre les objectifs de son programme.

### 2.1. Programme d'Actions du Gouvernement, cadre de mise en œuvre de la planification stratégique

Le Gouvernement de la RDC s'est doté d'un Programme d'Action s'échelonnant de 2012 à 2016. Ce Programme est appelé à se muer en Plan National Stratégique de Développement qui couvrira la période de 2017 à 2021. Ces plans quinquennaux concourent à la matérialisation de la vision de la Révolution de la Modernité traduite dans le PAG dont les axes ou objectifs sont énumérés comme suit :

- 1°. Poursuite et finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat ;
- 2°. Consolidation de la stabilité macroéconomique et accélération de la croissance et création d'emplois ;
- 3°. Poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base ;
- 4°. Amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population ;
- 5°. Renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté ;
- 6°. Renforcement de la diplomatie et de la coopération au développement.

De l'analyse des axes ou objectifs de ce Programme, il ressort que la recherche du bien-être de la population congolaise par la réduction de la pauvreté reste au centre de l'action du Gouvernement.

### 2.2. Politiques des secteurs prioritaires

La présente section décline les politiques des secteurs prioritaires à mettre en œuvre pour la période susmentionnée, à savoir : Enseignement Primaire et Secondaire, Technique et Professionnel, Santé, Agriculture, Développement rural, Infrastructures et travaux publics, Energie, Transports et voies de communication, Tourisme.

### 2.2.1. EPS-TP

La stratégie sectorielle dénommée « Plan Intérimaire de l'Education » (PIE) regroupe les politiques du Ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de l'enseignement technique et professionnel. Cependant, le financement de l'initiation à la nouvelle citoyenneté est pris en charge dans l'axe 5 du PAG.

S'agissant de la période 2016 - 2018, le Gouvernement envisage la poursuite des actions reflétées dans les axes stratégiques du PIE de la manière ci-après :

- Accroître l'accès, l'accessibilité et l'équité de l'offre scolaire ainsi que la rétention des élèves à l'école, notamment par l'application de la gratuité de l'enseignement de base. Ce qui nécessite la poursuite de nouvelles mécanisations, le financement du fonctionnement des bureaux gestionnaires et des écoles primaires ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires (363,4 milliards de FC) ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage à travers l'amélioration du statut et de la carrière de l'enseignant, l'acquisition et la distribution des manuels scolaires et des guides pédagogiques aux écoles primaires, la promotion de la lecture et de l'écriture (85,7 milliards de FC) ;
- Renforcer la gouvernance du système éducatif par un meilleur pilotage et une meilleure coordination du Plan intérimaire de l'éducation (PIE) ainsi qu'une bonne tenue des statistiques scolaires (188,6 milliards de FC).

Ainsi, globalement un montant de 637,6 milliards de FC est requis pour la réalisation de ces objectifs, à raison de 212,5 millions de FC en 2016 (cf. tableau n°3 politiques des secteurs de l'EPS-TP).

Tableau n°3 : Politique des secteurs de l'EPS-TP de 2016 à 2018

Axes / Actions	Projection 2016	Projection 2017	Projection 2018	Cumul pour la période
ACCES	121 119 921 323	121 119 921 323	121 119 921 323	363 359 763 969
GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE	<u>121 119 921 323</u>	<u>121 119 921 323</u>	<u>121 119 921 323</u>	<u>363 359 763 969</u>
Nouvelles Mécanisations	52 460 400 000	52 460 400 000	52 460 400 000	157 381 200 000
Fonctionnement des Bureaux gestionnaires	2 451 179 059	2 451 179 059	2 451 179 059	7 353 537 177
Fonctionnement des écoles Primaires	10 156 860 000	10 156 860 000	10 156 860 000	30 470 580 000
Pérénsation de l'action du projet PARSE/Banque Mondiale	32 190 240 000	32 190 240 000	32 190 240 000	96 570 720 000
Construction, Equipement et réhabilitation	200 000 000	200 000 000	200 000 000	600 000 000
Autres (TENAFEP)	13 621 242 264	13 621 242 264	13 621 242 264	40 863 726 792
Cantines scolaires	10 040 000 000	10 040 000 000	10 040 000 000	30 120 000 000
QUALITE	28 550 000 000	28 550 000 000	28 550 000 000	85 650 000 000

Axes / Actions	Projection 2016	Projection 2017	Projection 2018	Cumul pour la période
AMELIORATION DE L'EFFICIENCE INTERNE	<u>28 550 000 000</u>	<u>28 550 000 000</u>	<u>28 550 000 000</u>	<u>85 650 000 000</u>
Amélioration du statut et de la carrière des enseignants de l'EPS-TP	-	-	-	0
Formation continue des enseignants	21 050 000 000	21 050 000 000	21 050 000 000	63 150 000 000
Extension de la mutuelle de santé des enseignants en province	600 000 000	600 000 000	600 000 000	1 800 000 000
Fourniture des supports pédagogiques et matériels didactiques	2 800 000 000	2 800 000 000	2 800 000 000	8 400 000 000
Acquisition et distribution des manuels scolaires et des guides pédagogiques aux écoles primaires (promotions de la lecture et de l'écriture au primaire)	4 100 000 000	4 100 000 000	4 100 000 000	12 300 000 000
GOVERNANCE	62 851 126 051	62 851 126 051	62 851 126 051	188 553 378 153
Production des statistiques scolaires	3 343 786 731	3 343 786 731	3 343 786 731	10 031 360 193
Pilotage et Coordination du PIE	4 986 660 000	4 986 660 000	4 986 660 000	14 959 980 000
Mise en œuvre de la loi cadre de l'enseignement national	51 400 679 320	51 400 679 320	51 400 679 320	154 202 037 960
Mise en œuvre de l'initiation à la nouvelle citoyenneté	3 120 000 000	3 120 000 000	3 120 000 000	9 360 000 000
FINANCEMENT INTERNE	212 521 047 374	212 521 047 374	212 521 047 374	637 563 142 122

Source : CDMT-EPS-TP 2016-2018 (Besoins)

De manière concrète, ces secteurs comptent mécaniser près de 162.150 enseignants dont 37.394 en 2016. Il entend assurer le fonctionnement de 1.256 bureaux gestionnaires et de 28.075 écoles primaires en cette même année. Ils comptent également construire, équiper et réhabiliter 9.000 salles de classes à raison de 3.000 par an jusqu'en 2018.

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité interne, il est projeté la formation continue de près de 200.000 enseignants en 2016, pour une meilleure professionnalisation et revalorisation de la fonction enseignante.

Le Gouvernement compte aussi assurer le renforcement et la décentralisation de la gestion du secteur éducatif et promouvoir le principe de redevabilité par l'institution des contrats de performance.

### 2.2.2. Santé

La stratégie du secteur de la Santé est contenue dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Pour la période 2016 à 2018, le Gouvernement préconise la poursuite des actions visant la réduction de la vulnérabilité, de la mortalité et de la morbidité. Ainsi, il procèdera au :

- renforcement du leadership, de la gouvernance et de l'intersectorialité par l'amélioration de la gestion des organes de pilotage, de la gouvernance et de la collaboration intersectorielle ;

- développement des zones de santé et la continuité des soins par l'amélioration du fonctionnement des formations sanitaires et de la qualité des prestations, l'appui aux zones de santé ainsi que la contingence des urgences, des catastrophes et des ripostes aux épidémies ;
- l'appui au développement des zones de santé par le renforcement des capacités des ressources humaines, la réforme de la filière médicament, du mode de financement et du système d'information sanitaire ainsi que l'amélioration et la modernisation des infrastructures et équipements sanitaires.

Le secteur de la Santé compte poursuivre l'essentiel des réformes amorcées, notamment l'application du nouveau cadre organique et la réforme des divisions provinciales tout en assurant la cohérence horizontale et verticale dans la programmation de ses actions à travers l'outil CDMT sectoriel.

Pour ce faire, une enveloppe globale de 2.776,2 milliards de FC est requise pour la réalisation de ces objectifs, à raison de 893,6 millions de FC en 2016, tel que repris au tableau n°4 Politiques du secteur de la Santé.

Ainsi, les perspectives du secteur se résument comme suit :

- Réduire la mortalité infanto-juvénile de 149 à 60‰, la mortalité maternelle de 549 à 220 pour 100.000 naissances vivantes ;
- Augmenter la couverture vaccinale, la vaccination contre les tétanos pour les femmes enceintes ;
- Accroître l'utilisation des moustiquaires imprégnées parmi les groupes vulnérable des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans ;
- Mettre sous ARV plus de 50% des PVV et des tuberculeux.

Tableau n°4 : Politique du secteur de la Santé 2016 – 2018

AXES ET ACTIONS			2016	2017	2018	Cumul
1	Renforcement du leadership, de la gouvernance et de l'intersectorialité		17 550 000 000	18 130 000 000	18 818 940 000	54 498 940 000
	1.1	Gestion des organes de pilotage	16 300 000 000	16 900 000 000	17 542 200 000	50 742 200 000
	1.2	Amélioration de la gouvernance	250 000 000	180 000 000	186 840 000	616 840 000
	1.3	Collaboration intersectorielle	1 000 000 000	1 050 000 000	1 089 900 000	3 139 900 000
2	Développement des zones de santé et continuité des soins		40 700 000 000	42 135 000 000	43 567 590 000	126 402 590 000
	2.1	Amélioration du fonctionnement des formations sanitaires	2 100 000 000	2 200 000 000	2 274 800 000	6 574 800 000
	2.2	Amélioration de la qualité de prestation	200 000 000	175 000 000	180 950 000	555 950 000
	2.3	Appui des zones de santé et interventions publiques	36 800 000 000	38 100 000 000	39 395 400 000	114 295 400 000
	2.4	Contingences des urgences, catastrophes et ripostes aux épidémies	1 600 000 000	1 660 000 000	1 716 440 000	4 976 440 000
3	Appui au développement des zones de santé		835 340 000 000	865 277 000 000	894 696 418 000	2 595 313 418 000
	3.1	Développement des ressources humaines pour la santé	218 500 000 000	226 300 000 000	233 994 200 000	678 794 200 000
	3.2	Réforme du secteur du médicament	13 900 000 000	14 400 000 000	14 889 600 000	43 189 600 000
	3.3	Réforme du financement	90 000 000	102 000 000	105 468 000	297 468 000
	3.4	Amélioration, modernisation des infrastructures et équipements	602 700 000 000	624 400 000 000	645 629 600 000	1 872 729 600 000
	3.5	Réforme du système d'informations sanitaires	150 000 000	75 000 000	77 550 000	302 550 000
TOTAL			893 590 000 000	925 542 000 000	957 082 948 000	2 776 214 948 000

Source : CDMT-Santé 2016-2018 (Besoins)

### 2.2.3. Agriculture

Le secteur de l'Agriculture regorge d'énormes potentialités en termes de création d'emplois, de transformation des milieux ruraux et de lutte contre le mouvement migratoire des populations vers les milieux urbains. Ainsi, la lutte contre la pauvreté passe par ce secteur en ce qu'il génère des revenus au profit de larges couches de la population.

Dans ce domaine, le Gouvernement entend intensifier ses efforts pour permettre à ce secteur de contribuer davantage à la croissance économique et à la création d'emplois, par l'accroissement de la productivité et de la production agricole. Ces efforts seront focalisés sur :

- la gouvernance agricole et le renforcement des capacités institutionnelles par l'amélioration de la gestion administrative, des capacités des ressources humaines et institutionnelles, du contrôle, du suivi et de la coordination du secteur ainsi que de l'environnement politique et législatif nécessaire pour la promotion du secteur agricole ;

- la promotion des filières végétales par l'amélioration de la productivité des cultures vivrières, la valorisation des ressources naturelles agricoles de base, la mécanisation agricole, le développement des cultures de rente, horticoles et des plantations fruitières ainsi que la promotion des petites unités de transformation agro-alimentaires ;
- le développement de la production animale par l'amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage et la promotion des fermes modernes ;
- le développement de la production halieutique par l'amélioration de la productivité des captures et la transformation des produits halieutiques ;
- la gestion de la sécurité alimentaire des réserves stratégiques par la mise en place et le renforcement du système d'information et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition ;
- la recherche et la vulgarisation agricole par la gestion des connaissances et le développement des innovations technologiques et des techniques de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques ainsi que par le renforcement des structures de recherche, des capacités des structures publiques et d'organisation de la société civile d'appui-conseil ;
- la promotion de l'agro-business par la création des zones d'aménagement planifiées.

Globalement, le secteur de l'agriculture nécessite un financement de l'ordre de 246,1 milliards de FC pour la période de 2016 à 2018 dont 92,8 milliards de FC pour l'exercice 2016. Concrètement, le ministère va appuyer les actions des campagnes agricoles dans deux volets, à savoir le volet végétal pour l'augmentation des productions des cultures vivrières et maraichères ainsi que le volet pêche par la relance des pêcheries, le contrôle et la surveillance des pêches, la recherche et le développement, la politique des pêches et l'application de la réglementation en la matière.

Tableau n°5 : Politique du secteur de l'Agriculture 2016 – 2018

N°	PROGRAMMES	2016	2017	2018	Cumul
1	DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES	14 566 767 749	15 032 904 317	15 574 088 872	45 173 760 938
2	DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES	12 897 685 370	1 958 411 302	2 028 914 109	5 885 010 782
3	DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES	49 293 704 499	50 871 103 043	52 702 462 752	152 867 270 293
4	GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES RESERVES STRATEGIQUESALIMENTAIRES	11 015 260 403	11 367 748 736	11 776 987 691	34 159 996 830
5	GOVERNANCE AGRICOLE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	4 982 500 000	2 665 140 000	2 761 085 040	8 008 725 040
	TOTAL	92 755 918 021	81 895 307 398	84 843 538 464	246 094 763 883

Source: Document de stratégies du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural

#### 2.2.4. Développement rural

Pour la période 2016 - 2018, le Gouvernement entend assurer l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures en milieu rural en vue d'accroître le taux d'accès à l'eau potable, la desserte en électricité ainsi que l'augmentation de l'accès des paysans aux marchés. Pour ce faire, le secteur envisage d'améliorer les infrastructures socio-économiques rurales et périurbaines par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales, la desserte en eau potable par l'installation des forages à pompe manuelle et à pompe immergée avec mini réseau d'adduction et l'électrification en milieu rural.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des actions suivantes:

- Renforcement des capacités institutionnelles, à travers une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et une meilleure planification et programmation des actions du secteur ;
- Accompagnement durable des paysans, notamment les jeunes par (i) la promotion de l'entrepreneuriat, (ii) l'appui à la production rurale par la réhabilitation des 5.000 Km linéaires de pistes rurales, l'entretien de 2.500 Km linéaires de pistes rurales, l'aménagement de 1.355 Km de cours d'eau navigable d'intérêt local et quais d'accostage ainsi que l'appui aux commissions provinciales routières et (iii) l'amélioration du cadre et de la qualité de vie en milieu rural par le forage de 235 puits avec pompe manuelle, de 5 puits avec mini réseau, de 100 puits avec pompes solaires, l'acquisition d'un atelier de forage complémentaire pour le Maniema, l'aménagement de 19 sources au Nord Kivu, l'électrification par énergie solaire, des centres à haute productivité agricole dans l'arrière-pays des provinces, l'actualisation des études de microcentrales, la vulgarisation de l'énergie de biomasse, l'appui à l'implantation des briqueteries et tuileries dans les ETD ;

- Promotion d'un modèle de développement durable centré sur les ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

Pour ce faire, un montant de l'ordre de 605,2 milliards de FC dont 195,4 milliards de FC en 2016 est nécessaire.

Tableau n°6 : Politique du secteur de Développement rural 2016 – 2018

N°	AXES ET ACTIONS	2016	2017	2018	Cumul
1	Renforcement des capacités institutionnelles	31 700 000 000	32 700 000 000	33 877 200 000	98 277 200 000
1.1	Gestion des ressources humaines	16 100 000 000	16 600 000 000	17 197 600 000	49 897 600 000
1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	12 700 000 000	13 100 000 000	13 571 600 000	39 371 600 000
1.3	Renforcement de la planification et de la programmation	2 900 000 000	3 000 000 000	3 108 000 000	9 008 000 000
2	Accompagnement durable des paysans	152 600 000 000	157 200 000 000	162 859 200 000	472 659 200 000
2.1	Accompagnement des jeunes ruraux et promotion de l'entrepreneuriat	16 900 000 000	17 400 000 000	18 026 400 000	52 326 400 000
2.2	Appui à la production	104 500 000 000	107 700 000 000	111 577 200 000	323 777 200 000
2.3	Amélioration du cadre et de la qualité de vie en milieu rural	31 200 000 000	32 100 000 000	33 255 600 000	96 555 600 000
3	Promouvoir un modèle de développement durable	11 100 000 000	11 400 000 000	11 810 400 000	34 310 400 000
3.1	Développement durable des ressources naturelles	6 600 000 000	6 800 000 000	7 044 800 000	20 444 800 000
3.2	Lutte contre le changement climatique	4 500 000 000	4 600 000 000	4 765 600 000	13 865 600 000
TOTAUX		195 400 000 000	201 300 000 000	208 546 800 000	605 246 800 000

Source : Document de stratégies du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural

### 2.2.5. Infrastructures et Travaux publics

La gestion des infrastructures de transport est répartie essentiellement entre trois Ministères, à savoir les infrastructures et travaux publics qui ont en charge la gestion des routes et des voiries urbaines, les transports et voies de communication en charge des chemins de fer, des voies navigables (fluviales et lacustres) et des infrastructures aéroportuaires ainsi que le Développement Rural en charge des routes d'intérêt local communément appelées pistes de desserte agricole.

La réhabilitation des réseaux routiers, ferroviaires, maritimes et aériens est un objectif de premier rang pour le Gouvernement en vue de désenclaver le pays et promouvoir la circulation des personnes et des biens et la création des richesses.

Compte tenu du caractère structurant des infrastructures routières sur l'économie nationale et la vie de la population, le secteur des infrastructures envisage de réhabiliter les anciennes routes bitumées et la construction de nouvelles, le rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre, la protection du patrimoine routier national, le renforcement des capacités techniques, professionnelles et managériales des organismes en charge de la gestion routière.

La stratégie consiste aussi à moderniser les différents tronçons du réseau national, à remplacer progressivement les ponts vétustes par ceux à capacité élevée et des bacs par des ponts, à favoriser l'interconnexion et la complémentarité des différents modes de transport, à évaluer l'externalisation de l'exécution des travaux en utilisant des structures étatiques comme régulateur et contrôleur.

La stratégie favorise également le recours au partenariat public-privé pour certains axes à haute rentabilité relative, en veillant à l'intégration des routes connexes.

Le Gouvernement poursuit la modernisation des voiries urbaines submergées par le niveau de trafic et l'accroissement démographique ainsi que la réhabilitation des celles de grands centres aux fins d'en assurer la fluidité.

En vue de concrétiser cette politique, un montant de l'ordre de 842,1 milliards de FC dont 271,4 milliards de FC en 2016 est nécessaire.

Tableau n°7 : Politique du secteur des infrastructures 2016 – 2018

Programme / Actions		2016	2017	2018	Cumul
1	Domaine des infrastructures	264 510 694 952	281 870 236 150	273 931 307 053	820 312 238 155
1.1	Route d'intérêt général	152 851 489 170	170 211 030 368	162 272 101 271	485 334 620 809
	1.1.1 Réhabilitation des anciennes routes bitumées et en terre, construction de nouvelles routes	41 347 308 513	53 751 501 067	69 876 951 387	164 975 760 967
	1.1.2 Entretien des axes routiers réhabilités	30 282 408 927	39 367 131 606	51 177 271 088	120 826 811 621
	1.1.3 Sauvergarde, protection et réparation des ouvrages connexes	23 366 277 360	30 376 160 568	39 489 008 739	93 231 446 667
	1.1.4 Rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre	56 832 494 370	45 386 337 090	0	102 218 831 460
	1.1.5 Réforme et renforcement des capacités techniques professionnelles et managériales	1 023 000 000	1 329 900 037	1 728 870 057	4 081 770 094
1.2	Voiries urbaines	111 659 205 782	111 659 205 782	111 659 205 782	334 977 617 346
	1.2.1 Elaboration des études préalables à l'exécution des projets	2 783 000 000	2 783 000 000	2 783 000 000	8 349 000 000
	1.2.2 Moderniser les voiries urbaines et structurelles	2 790 000 000	2 790 000 000	2 790 000 000	8 370 000 000
	1.2.3 Construction des nouveaux axes	0	0	0	0
	1.2.4 Aménager ou réhabilitation des traversées des villes	0	0	0	0
	1.2.5 Réhabilitation des réseaux routiers existants	23 250 000 000	23 250 000 000	23 250 000 000	69 750 000 000
	1.2.6 Création des nouvelles brigades OVD dans les nouvelles agglomérations	22 537 485 150	22 537 485 150	22 537 485 150	67 612 455 450
	1.2.7 Litiges pour les travaux terminés et en cours	60 298 720 632	60 298 720 632	60 298 720 632	180 896 161 896
2	Aménagement des espaces publics	6 503 865 933	6 510 000 000	7 440 000 000	20 453 865 933
2.1	Réhabilitation des espaces publics	6 503 865 933	6 510 000 000	7 440 000 000	20 453 865 933
3	Bâtiments et édifices publics	388 740 000	451 143 000	524 272 620	1 364 155 620
3.1	Mise en place d'un répertoire des bâtiments et terrains du domaine public de l'Etat	63 240 000	69 564 000	76 520 400	209 324 400
3.2	Planification et investissement (entretien, modernisation extension, ...)	311 550 000	367 629 000	433 802 220	1 112 981 220
3.3	Réduction ou fusion de certains services selon la nature de prestation	0	0	0	0
3.4	Evaluation des besoins de l'Administration en bâtiment	13 950 000	13 950 000	13 950 000	41 850 000
<b>TOTAL</b>		<b>271 403 300 885</b>	<b>288 831 379 150</b>	<b>281 895 579 673</b>	<b>842 130 259 708</b>

Source : Direction des Etudes et Planification / ITPR

En ce qui concerne l'aménagement des espaces publics, la politique du secteur se poursuivra, entre autres, par la réhabilitation progressive des espaces publics dans les grands centres urbains et la cession de leur gestion et la mise en place d'une politique de rentabilisation visant à susciter son appropriation par la population.

Pour ce qui est des bâtiments et édifices publics, la stratégie du secteur vise notamment à inventorier les bâtiments et terrains du domaine public de l'Etat, à se doter d'un plan d'entretien, de réhabilitation, de modernisation des anciens bâtiments et de construction de nouveaux, afin de mettre fin à la location de bâtiments.

S'agissant de la gestion du parc automobile et du patrimoine immobilier du domaine public de l'Etat, la stratégie du Gouvernement va s'articuler autour des actions ci-après :

- Centraliser toutes les informations relatives à l'acquisition ainsi que les opérations d'immatriculation et de désaffectation des véhicules de l'Etat ;
- Immatriculer tous les véhicules de l'Etat avec des plaques estampillées ;
- Revitaliser la gestion du parc automobile par la restructuration du Service des Transports Administratifs (STA) ;
- Prioriser les besoins de réhabilitation des immeubles existants des ministères, ambassades et autres services de l'Etat ;
- Construire et acquérir des nouveaux bâtiments de l'Administration centrale, des Provinces et ETD.

#### 2.2.6. Energie

Le Gouvernement reste préoccupé par l'amélioration de la desserte en eau potable et en énergie électrique dans les agglomérations urbaines et rurales.

Les objectifs prioritaires du secteur visent, d'une part, à doubler le taux de desserte pour accroître l'accès de la population à l'électricité et à l'eau potable et, d'autre part, à améliorer et sécuriser la fourniture de l'électricité et de l'eau potable aux industries, administrations et ménages. Ce qui permettra de booster la croissance, d'augmenter les emplois et d'améliorer le revenu et les conditions de vie de la population.

La stratégie essentielle est celle de réformer le secteur, d'améliorer la gouvernance, d'ouvrir le secteur à l'investissement privé, de régionaliser le programme de desserte en électricité et en eau, d'assurer l'appropriation et la prise en charge par les bénéficiaires.

Par rapport à la préoccupation relative à la fourniture en énergie électrique et en eau, le Gouvernement entend améliorer le taux de desserte en eau de 26% à 58%, augmenter la desserte en électricité en passant de 9% à 18% par la construction et la réhabilitation des lignes et des infrastructures de distribution afin d'atteindre plus d'un million d'habitants et de construire des villages modernes.

Au cours de la période 2016 - 2018, le Gouvernement poursuivra la réhabilitation des centrales thermiques et hydroélectriques existantes. Il s'emploiera au renforcement des lignes de transports Inga-Kinshasa-Katanga et à la construction de nouvelles centrales électriques (Zongo II, Katende, Kakobola, Inga III, Bendera, Ivhuga, Semliki, Busanga, Nzilo II, Kamimbi). Par ailleurs, pour exploiter de manière optimale la dotation hydroélectrique de la RDC, le Gouvernement entend accroître le potentiel d'exportation du courant électrique du pays.

En vue d'augmenter la capacité énergétique du pays, l'exploitation des ressources gazières du lac Kivu se place aussi parmi les préoccupations du Gouvernement durant cette période.

Dans le domaine de l'eau, le Gouvernement compte augmenter le nombre des centres opérationnels de la REGIDESO. Il est prévu à cet effet, l'équipement, la réhabilitation et le renforcement des installations des centres d'adduction d'eau potable (AEP) de Mweka, Yangambi, etc, la construction d'une usine de traitement d'eau à Lemba Imbu.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces deux sociétés stratégiques la REGIDESO et la SNEL, un accent particulier sera mis sur la gouvernance dans leur gestion.

Outre les réformes envisagées dans les deux sous-secteurs, la déclinaison de la stratégie du secteur de l'énergie est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°8 : Politique du secteur de l'énergie 2016 – 2018

Programme / Actions		2016	2017	2018	Cumul
I	Réforme structurelle	6 840 000 000	7 220 000 000	6 650 000 000	20 710 000 000
1.1	Programme de création et mise en place des structures de gestion des infrastructures et structures provinciales suivant projet ANSER	6 270 000 000	6 270 000 000	6 270 000 000	18 810 000 000
1.2	Mise en place de l'Autorité de Régulation	570 000 000	950 000 000	380 000 000	1 900 000 000
II	Réforme institutionnelle	90 205 110 340	84 705 110 339	8 205 110 339	33 115 331 018
2.2	Transfert de la maîtrise d'ouvrage aux provinces et aux entités territoriales décentralisées	85 205 110 340	75 205 110 339	5 205 110 339	15 615 331 018
2.3	Adaptation à la réalité des cadres institutionnels des entreprises REGIDESO et SNEL transformées en entreprises commerciales (actions conjointes avec	5 000 000 000	9 500 000 000	3 000 000 000	17 500 000 000

Programme / Actions		2016	2017	2018	Cumul
	COPIREP)				
III	Réhabilitation des infrastructures existantes, construction des nouvelles infrastructures en milieux urbains et développement du Programme "Village Moderne", en sigle PROVIM pour les milieux ruraux	278 847 683 400	342 847 683 400	161 461 501 476	394 238 416 997
3.1	Programme de réhabilitation et modernisation des infrastructures existantes	103 600 000 000	153 600 000 000	45 000 000 000	18 000 000 000
3.2	Programme de construction des nouvelles infrastructures avec partenariat de gestion	96 609 707 023	103 609 707 023	84 914 560 535	283 048 535 115
3.3	Programme de Partenariat Public - Privé	53 589 976 377	55 589 976 377	8 974 940 941	17 949 881 882
3.4	Mise en œuvre du PROVIM par la fourniture des services énergétiques en milieux ruraux en vue de la lutte contre la pauvreté	25 048 000 000	30 048 000 000	22 572 000 000	75 240 000 000
TOTAL		375 892 793 740	434 772 793 739	176 316 611 815	448 063 748 015

Source : Direction des Etudes et Planification / Energie

Le secteur de l'énergie compte matérialiser sa stratégie par l'allocation d'une enveloppe évaluée à 448,1 milliards de FC pour la période dont 375,9 milliards de FC en 2016.

#### 2.2.7. Tourisme

La politique et le programme de promotion du tourisme portera sur la production des supports promotionnels, le renforcement du partenariat avec les professionnels du tourisme, l'extension de sa présence sur le marché touristique mondial, l'acquisition des compétences techniques en matière de promotion du tourisme, l'organisation des circuits touristiques intégrés avec les pays des sous-régions d'Afrique centrale, australe et de l'Est. Ce qui permettra au tourisme congolais de drainer et de générer davantage des flux physiques et financiers.

Pour cela, l'objectif du Gouvernement est de réaliser des investissements indirects et induits dans le secteur du tourisme, en synergie avec tous les secteurs partenaires tels que les travaux publics, les affaires foncières, les transports et voies de communication, les PT-NTIC, la culture et arts, les sports, l'environnement et l'intérieur. Le Gouvernement vise aussi par ricochet, à faire connaître les produits touristiques congolais et de les commercialiser.

La réalisation de ces objectifs passe par la construction des infrastructures d'accueil, l'aménagement des voies d'accès, la réhabilitation des hôtels et des sites touristiques tels que les parcs, les grottes et les musées prévus dans le plan de promotion du tourisme au niveau de chaque province (exploitation du littoral Sud-Est du fleuve Congo/Ville de Kinshasa-Kinkole-Maluku, du site touristique et parc animalier de la N'sele, aménagement des voies d'accès de la chute de Lukaya et du sanctuaire de Bonobo, réhabilitation des installations des jardins zoologique et botanique de Kinshasa, etc.).

Tableau n°9 : Politique du secteur du tourisme 2016 - 2018

N°	AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2016	2017	2018	Cumul
1	Construction des sites (centres récréatifs, musés, etc.)	28 400 000 000	14 100 000 000	13 000 000 000	55 500 000 000
2	Réaménagement et réhabilitation des sites (parcs, etc.)	2 200 000 000	2 700 000 000	3 400 000 000	8 300 000 000
3	Construction des voies d'accès aux sites	6 000 000 000	4 200 000 000	4 000 000 000	14 200 000 000
Total		36 600 002 016	21 000 002 017	20 400 002 018	78 000 000 000

Source : Direction des Etudes et Planification / Tourisme

En liminaire, un montant de 78,0 milliards de FC est requis pour la réalisation de ces objectifs, à raison de 36,0 milliards de FC en 2016.

#### 2.2.8. Transports

Le secteur de transports est appelé à jouer le rôle de vecteur de l'expansion des différents secteurs moteurs de croissance.

La politique du Gouvernement en la matière vise la restauration de la boucle interne, le rétablissement progressif de l'inter-modalité des réseaux et la connectivité aux corridors régionaux.

Dans ce cadre, les principales actions à mener sont les suivantes : la réhabilitation des réseaux ferroviaires de la SNCC et de la SCPT, le balisage du fleuve Congo et des grands affluents, le dragage du bief maritime, l'équipement des ports, l'acquisition des matériels roulants, la réhabilitation des réseaux internes connectés aux corridors régionaux.

Pour la période 2016-2018, la politique du secteur vise les actions phares reprises au tableau ci-après :

Tableau n°10 : Politique du secteur des transports 2016 – 2018

Programme / Actions		2016	2017	2018	Cumul
<b>I</b>	<b>SECTEUR ROUTIER</b>	<b>52 271 200 000</b>	<b>53 943 878 400</b>	<b>55 885 858 022</b>	<b>162 100 936 422</b>
1.1	Construction des fourrières à travers les 4 districts de Kinshasa	14 935 200 000	15 413 126 400	15 967 998 950	46 316 325 350
1.2	Acquisition d'un second lot de 600 bus dont 300 l'an pour appuyer le programme Esprit de vie	13 067 600 000	13 485 763 200	13 971 250 675	40 524 613 875
1.3	Acquisition d'un autre lot de 900 bus, c'est-à-dire 300 bus / an pour déployer TRANSCO à l'intérieur	24 268 400 000	25 044 988 800	25 946 608 397	75 259 997 197
<b>II</b>	<b>SECTEUR FERROVIAIRE</b>	<b>182 124 270 000</b>	<b>137 217 640 560</b>	<b>142 157 475 619</b>	<b>461 499 386 179</b>
2.1	Relance du trafic ferroviaire urbain à Kinshasa	30 200 800 000	1 155 922 560	1 197 535 772	32 554 258 332
2.2	Confortement de la voie et aménagement des gares sur le tronçon gare centrale - kintambo (17 km)	11 200 800 000	1 155 922 560	1 197 535 772	13 554 258 332
2.3	Projet de construction et d'exploitation du réseau Tramway de Kinshasa	31 048 170 000	21 721 711 440	22 503 693 051	75 273 574 491
2.4	Construction d'une voirie ferrée Gare centrale - Maluku, via l'aéroport de N'djili	37 336 000 000	38 530 752 000	39 917 859 072	115 784 611 072
2.5	Réhabilitation de la voie ferrée Kindu – Maniema sur les endroits impraticables, Kolwezi – Dilolo en vue de la réouverture du corridor de Lobito	52 270 400 000	53 943 052 800	55 885 002 701	162 098 455 501
2.6	Acquisition de 20 voitures voyageurs pour le chemin de fer de Kinshasa	7 467 200 000	7 706 150 400	7 983 571 814	23 156 922 214
2.7	Acquisition de 45 voitures voyageurs pour la SNCC	12 600 900 000	13 004 128 800	13 472 277 437	39 077 306 237
<b>III</b>	<b>SECTEUR AERIEN</b>	<b>70 514 620 000</b>	<b>21 021 252 840</b>	<b>21 210 544 999</b>	<b>112 746 417 839</b>
3.1	Etude d'autonomisation financière de l'AAC	1 866 800 000	1 926 537 600	1 995 892 950	5 789 230 550
3.2	Etude d'une zone fret aéroport de N'djili / RVA	280 020 000	288 980 640	299 383 943	868 384 583
3.3	Etude sur la séparation des activités de la RVA entre la gestion des aéroports et la fourniture des services de navigation aérienne	933 400 000	963 268 800	997 946 477	2 894 615 277
3.4	Accompagnement de l'AAC par une assistance technique spécialisée	2 500 000 000	2 430 165 000	1 950 178 000	6 880 343 000
3.5	Réhabilitation prioritaire de 14 aéroports et aérodromes devant être desservis dans la première phase d'exploitation de Congo Airways	64 934 400 000	15 412 300 800	15 967 143 629	96 313 844 429
<b>IV</b>	<b>SECTEUR FLUVIAL ET LACUSTRE</b>	<b>37 920 518 000</b>	<b>9 411 136 176</b>	<b>9 749 937 074</b>	<b>57 081 591 250</b>
4.1	Etude réhabilitation balisage sur le Lualaba / RVF	158 678 000	163 755 696	169 650 901	492 084 597
4.2	Réhabilitation des engins baliseurs « KAUKA » et « KINSHASA »	18 668 000 000	1 926 537 600	1 995 892 954	22 590 430 554
4.3	Acquisition de deux dragues multifonction pour désensabler les ports fluviaux	4 333 500 000	2 408 172 000	2 494 866 192	9 236 538 192
4.4	Réhabilitation de la vedette Ilième Mateba pour assurer le transport des personnes entre Matadi et Banana	10 933 400 000	963 268 800	997 946 477	12 894 615 277
4.5	Création Fonds Entretien Voies Navigables	2 240 160 000	2 311 845 120	2 395 071 540	6 947 076 660
4.6	Etude réhabilitation balisage sur le Lualaba / RVF	1 586 780 000	1 637 556 960	1 696 509 010	4 920 845 970
<b>V</b>	<b>SECTEUR MARITIME</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>1 548 000 000</b>	<b>1 603 728 000</b>	<b>4 651 728 000</b>
5.1	Création de l'Autorité Portuaire	1 500 000 000	1 548 000 000	1 603 728 000	4 651 728 000
<b>TOTAL</b>		<b>344 330 608 000</b>	<b>223 141 907 976</b>	<b>230 607 543 714</b>	<b>798 080 059 690</b>

Source : Groupe d'Etudes des Transports (GET)

Pour ce faire, des crédits de l'ordre de 798,1 milliards de FC dont 344,3 milliards de FC pour l'exercice 2016 sont nécessaires pour couvrir les actions des politiques du secteur des transports et voies de communication.

### 2.3. Politiques des secteurs à lois de programmation et à grandes réformes

Le présent point expose les politiques des secteurs à lois de programmation et à grandes réformes.

#### 2.3.1. Défense

Le Gouvernement a amorcé une réforme de taille dans le domaine de la défense en vue de maintenir l'intégrité territoriale du pays et de restaurer l'autorité de l'Etat.

Pour rappel, la politique du secteur s'articule autour de :

- la réorganisation territoriale de la défense par l'installation des commandements, états-majors et zones de défense ;
- la formation et la mise à niveau des hommes en uniforme qui passe par l'organisation des missions de commandement, d'inspection et de contrôle, la mise en condition, l'instruction, la formation, la spécialisation et le recyclage des sous-officiers et des soldats, la formation, la spécialisation et le perfectionnement des officiers au pays et à l'étranger, l'entraînement, les exercices et les manœuvres ;
- les opérations, par les missions de commandement d'inspection et de contrôle, les frais de fonctionnement des structures de mise en œuvre, l'organisation des campagnes de neutralisation des forces négatives, les missions de maintien de la paix, l'appui aux opérations ;
- l'équipement par l'acquisition des matériels didactiques, d'imprimerie, d'armement, des munitions, du charroi, des véhicules armés de combat et d'artillerie, du matériel de transmission, des aéronefs, des matériels et autres pièces de rechange de la Force Aérienne, de la Force Navale et la maintenance des matériels majeurs, des aéronefs et des navires ;
- la mise en place des infrastructures notamment par la construction des camps militaires et la réhabilitation des infrastructures existantes ;
- la gestion des ressources humaines par la régularisation de la situation de militaires retraités de 2003 à 2013, le recrutement volontaire des militaires dans la population civile ainsi que l'amélioration des conditions sociales du militaire.

Tableau n°11 : Politique de la Défense 2016 – 2018

Domaines		2016	2017	2018	Cumul
1	Organisation territoriale de la défense (installation commandements et état-majors)	2 872 692 375	2 964 618 531	3 071 344 798	8 908 655 704
2	Formation et entraînement	68 853 292 919	71 056 598 293	73 614 635 831	213 524 527 043
3	Equipements, matériels et maintenance	228 311 822 344	235 617 800 659	244 100 041 483	708 029 664 486
4	Infrastructures	177 261 429 709	182 933 795 460	189 519 412 097	549 714 637 266
5	Opérations	28 568 652 635	29 482 849 520	30 544 232 102	88 595 734 257
6	Gestion des ressources humaines	311 530 964 904	321 499 955 780	333 073 954 189	966 104 874 873
<b>TOTAL</b>		<b>817 398 854 887</b>	<b>843 555 618 243</b>	<b>873 923 620 500</b>	<b>2 534 878 093 629</b>

Source : Loi de Programmation de la Défense

Des crédits de l'ordre de 2.534,9 milliards de FC dont 817,4 milliards de FC pour l'exercice 2016, sont requis pour couvrir les actions de la politique de ce secteur.

### 2.3.2. Police Nationale Congolaise

Le Gouvernement de la République a initié une importante réforme au niveau de la Police Nationale Congolaise pour l'accomplissement de sa mission de sécurisation des personnes et de leurs biens. Ces actions visent :

- Le renforcement de la gestion des ressources humaines pour une police de proximité, en ce compris la mise à la retraite et le recrutement du personnel ;
- La formation et le renforcement des capacités dans divers domaines notamment la gestion des ressources humaines et le contrôle de la chaîne de paiement ;
- Le fonctionnement de la Police pour assurer les différentes opérations ou activités telles que les ateliers, le contrôle, l'audit, le suivi et évaluation ;
- La construction et la réhabilitation des infrastructures de la police technique et scientifique, des unités spécialisées, des commissariats, des écoles et académies de Police ainsi que de directions centrales ;
- L'équipement et la maintenance en termes de tentes, de matériels didactiques et électroniques, d'équipements individuels et collectifs, d'aéronefs ainsi que de maintenance.

Pour la période 2016-2018, la politique du secteur vise les actions phares reprises au tableau ci-après :

Tableau n°12 : Politique de la Police Nationale 2016 – 2018

Domaines		2016	2017	2018	Cumul
1	<u>Gestion des ressources humaines</u> 8.000 recrues policiers non payés, mécanisation du personnel civil de l'Inspectorat Général, Non payés depuis 2007, régularisation des avancements en grades	41 635 816 878	42 968 163 018	44 515 016 887	129 118 996 783
2	<u>Formation</u> Formation des unités spécialisées : 2.500 policiers pour 2017 et 2500 pour 2018, Vulgarisation et sensibilisation de policiers et de la population.	26 049 097 060	26 049 097 060	26 049 097 060	78 147 291 180
3	<u>Opérations</u> (fonctionnement des activités) Augmentation du volume des activités de service en fonction de l'accroissement démographique dans les provinces.	80 000 000 000	80 000 000 000	80 000 000 000	240 000 000 000
4	<u>Infrastructures</u> (construction) Poursuite et finalisation des travaux entamés	58 299 271 375	29 000 000 000	30 000 000 000	117 299 271 375
5	<u>Equipements, matériels et maintenance</u> Acquisition équipements pour 16 Commissariats provinciaux (nouvelles provinces) et l'Inspectorat Général ainsi que ses antennes.	84 884 442 610	87 600 744 774	90 754 371 585	263 239 558 969
6	<u>Transfert et interventions</u> Sécurisation des pools économiques	300 317 352	380 000 000	450 000 000	1 130 317 352
TOTAL		291 168 945 275	265 998 004 852	271 768 485 532	828 935 435 659

Source : Loi de programmation de la Police Nationale

Des crédits de l'ordre de 828,9 milliards de FC dont 291,2 milliards de FC pour l'exercice 2016, sont nécessaires pour couvrir les actions de la politique de ce secteur.

### 2.3.3. Affaires étrangères

Dans le cadre de son Programme d'action, le Gouvernement poursuit le renforcement de la diplomatie et de la coopération au développement. Pour ce faire, il a entrepris, notamment l'assainissement des ambassades et postes diplomatiques et le paiement des cotisations internationales pour redorer l'image de marque du pays.

Au cours des trois prochaines années, les actions phares ci-dessous sont programmées :

- Assainissement de la diplomatie par le rapatriement des diplomates fin carrières ainsi que la fermeture de certaines ambassades ;
- Amélioration des conditions sociales prenant en compte la rémunération et les arriérés des salaires des diplomates et des engagés locaux;
- Opérationnalisation du secteur par la construction et la réhabilitation des ambassades ;

- Contribution aux organismes internationaux ;
- Recrutement de 200 nouvelles unités ;
- Réhabilitation et équipement du Ministère des Affaires étrangères ;
- Construction des immeubles pour les missions diplomatiques à l'étranger ;
- Acquisition des équipements immeubles pour les missions diplomatiques ;
- Financement de la totalité de la durée et à temps des formations des cadres en RDC et à l'étranger pour le développement humain et l'image du pays.

L'ensemble de ces actions est programmé pour la période 2016-2018, dans le tableau suivant :

Tableau n°13 : Politique du secteur des Affaires étrangères 2016 – 2018

Domaines		2016	2017	2018	Cumul
1	Gestion des ressources humaines (Dépenses de personnel)	16 500 000 000	17 028 000 000	17 641 008 000	51 169 008 000
	Rapatriement des diplomates	9 300 000 000	9 597 600 000	9 943 113 600	28 840 713 600
	Fermeture des ambassades	7 200 000 000	7 430 400 000	7 697 894 400	22 328 294 400
2	Amélioration des conditions sociales	12 600 000 000	13 003 200 000	13 471 315 200	39 074 515 200
	Rémunération engagés locaux	100 000 000	103 200 000	106 915 200	310 115 200
	Diplomates	9 900 000 000	10 216 800 000	10 584 604 800	30 701 404 800
	Arriérés des salaires 2006 - 2014 des diplomates rapatriés	2 600 000 000	2 683 200 000	2 779 795 200	8 062 995 200
3	Opérationnalisation	26 900 000 000	27 760 800 000	28 760 188 800	83 420 988 800
	Construction et réhabilitation ambassades	5 000 000 000	5 160 000 000	5 345 760 000	15 505 760 000
	Fonctionnement	21 900 000 000	22 600 800 000	23 414 428 800	67 915 228 800
4	Contribution aux organismes internationaux	10 000 000 000	10 320 000 000	10 691 520 000	31 011 520 000
	TOTAL	66 000 000 000	68 112 000 000	70 564 032 000	204 676 032 000

Source : Direction des Etudes et Planification / Affaires Etrangères

#### 2.3.4. Justice et Pouvoir judiciaire

La politique du système judiciaire consiste à l'amélioration de l'accès à la justice, au développement de la justice pour enfants, à la poursuite de la lutte contre la corruption et à l'assainissement du climat des affaires. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, le Gouvernement encourage également une politique carcérale efficace par l'amélioration des conditions de détention et la construction des établissements de garde d'enfants.

La mise en œuvre de cette politique implique le renforcement des structures judiciaires tant au plan des infrastructures, des équipements que des ressources humaines. C'est dans ce sens que s'inscrivent les efforts en cours sur l'assainissement du secteur, le rajeunissement du personnel administratif et des magistrats, la construction et l'équipement des structures du système judiciaire.

Pour la période 2016 - 2018, le Gouvernement envisage la construction de 20 palais de justice devant abriter les tribunaux de grande instance et les parquets y rattachés, le parachèvement des tribunaux en cours de construction dans les provinces, la construction de 125 bâtiments pour tribunaux d'enfants et de 105 palais de justice pour tribunaux de paix et parquets y rattachés, la fabrication des sceaux officiels ainsi que l'impression des registres d'état civil.

Les actions phares à y mener se rapportent donc essentiellement aux constructions, équipements et à l'opérationnalisation des structures.

### 2.3.5. Services de sécurité

La sécurisation du territoire national figure parmi les priorités du Gouvernement. La politique du Gouvernement pour la période 2016-2018, va consister à renforcer l'efficacité opérationnelle des services et à améliorer le cadre de vie en ayant comme point de référence, le standard de la région.

La mise en œuvre de cette politique est subordonnée à l'acquisition des équipements adéquats et au recrutement des nouvelles unités dans le cadre de la réforme dont 500 pour l'ANR en vue de la couverture totale du pays.

Quant à la DGM, les actions prioritaires porteront sur :

- l'identification des étrangers, le contrôle de séjour, le rapatriement des clandestins et irréguliers ;
- l'informatisation de la gestion des flux migratoires en collaboration avec la DGI ;
- le renforcement des moyens logistiques et la sécurisation des visas (visa biométrique et uniformisation du visa dans toutes nos ambassades) ;
- le déploiement du personnel de la DGM dans nos représentations diplomatiques ;
- l'acquisition et la construction des bâtiments ;
- l'amélioration des conditions sociales du personnel.

Les actions programmées pour la période 2016-2018 sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau n°14 : Politique du secteur des services de sécurité 2016 – 2018

Domaines		2016	2017	2018	Cumul
1	Direction Générale des Migrations	80 500 000 000	83 076 000 000	86 066 736 000	249 642 736 000
	Construction bâtiments, postes et centres de transit	5 700 000 000	5 882 400 000	6 094 166 400	17 676 566 400
	Equipements	3 700 000 000	3 818 400 000	3 955 862 400	11 474 262 400
	Renforcement efficacité opérationnelle de service (missions, informatisation, rapatriement étrangers et clandestins, etc.)	6 800 000 000	7 017 600 000	7 270 233 600	21 087 833 600
	Amélioration des conditions sociales	64 300 000 000	66 357 600 000	68 746 473 600	199 404 073 600
2	Agence National des Renseignements	42 026 549 699	43 371 399 289	44 932 769 664	130 330 718 652

Domaines		2016	2017	2018	Cumul
	Construction antennes	648 557 866	669 311 717	693 406 939	2 011 276 522
	Equipements	1 945 673 597	2 007 935 152	2 080 220 818	6 033 829 567
	Renforcement efficacité opérationnelle de service (missions, informatisation, rapatriement étrangers et clandestins, etc.)	20 364 716 984	21 016 387 927	21 772 977 893	63 154 082 804
	Amélioration des conditions sociales	19 067 601 252	19 677 764 492	20 386 164 014	59 131 529 759
	TOTAL	<u>122 526 549 699</u>	<u>126 447 399 289</u>	<u>130 999 505 664</u>	<u>379 973 454 652</u>

Source : DGM & ANR

## 2.4. Analyse des gaps

Comme le montre le tableau n°15 ci-dessous, le niveau des ressources de 2016 n'a pas permis de combler les besoins de financement (gap) de 2015 et 2016. Ce qui va entraîner le report de leur programmation pour la période 2017-2019.

Tableau n°15 : Analyse des gaps 2015 – 2016

N°	Secteur	HISTORIQUE			PROJECTION		
		2015			2016		
		Niveau des dépenses projeté	Niveau du cadre budgétaire	Besoins de financement	Niveau des dépenses projeté	Niveau du cadre budgétaire	Besoins de financement
1	Santé	750,7	321,2	429,5	618,9	643,4	24,5
2	Education (EPS - ETP)	680,3	640,4	39,9	763,3	880,1	116,8
3	Agriculture	114,7	30,9	83,8	706,2	626,7	79,5
4	Développement rural	77,9	45,8	32,1	211,3	115,2	96,1
5	Infrastructures et Travaux publics	308,1	285,2	22,9	1344,4	187,8	1 156,6
6	Energie	425,6	167,7	257,9	181,6	60,1	121,5
7	Tourisme	30,5	9,1	21,4	66,9	16,1	50,8
8	Transports	368,4	342,5	25,9	345,9	168,2	177,7
9	Défense	683,8	456,1	227,7	1042,2	481,3	560,9
10	Police Nationale	256,9	242,9	14	251,9	224,4	27,5
11	Affaires étrangères	61	60	1	97,8	39,4	58,4
12	Justice et Pouvoir judiciaire	182	172,8	9,2	404,5	164,3	240,2
13	Services de sécurité (DGM, ANR, CSE)	99,4	56,6	42,8	97,4	54,9	42,5
	TOTAL	4 039,30	2 831,20	1 208,10	6132,3	3661,9	2 470,4

Source : DPSB

### III. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME

En vue de préserver l'équilibre entre les recettes et les dépenses publiques, le Gouvernement poursuivra la gestion sur base caisse amorcée depuis 2002 afin d'éviter tout recours au financement monétaire. Cette discipline budgétaire permettra de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique.

Pour ce faire, la règle de constitution des marges de trésorerie ainsi que celle de la limitation hebdomadaire des encours budgétaires à la chaîne de la dépense sont retenues comme stratégies d'encadrement.

Pour la période de 2016 à 2018, le Gouvernement mènera une politique prudente en ce qui concerne le financement de ses actions par l'endettement, en veillant à la viabilité de sa dette et à la rentabilité économique et sociale des projets à financer. Sur cette question, le Gouvernement compte renforcer ses capacités institutionnelles en préservant la centralisation de la gestion de la dette au sein de la DGDP et privilégier les emprunts concessionnels auprès de ses partenaires techniques et financiers extérieurs et le recours aux dons.

Le Gouvernement entend également le paiement régulier de la dette intérieure afin de réduire ses encours et relancer l'activité des opérateurs économiques nationaux qui pour l'essentiel font partie de la classe moyenne.

Le présent chapitre décline, sur une période de 3 ans, l'évolution des recettes et des dépenses ainsi que l'évolution du solde budgétaire et de la dette extérieure de 2016 à 2018.

#### 3.1. Evolution des recettes

##### 3.1.1. Mesures et actions pour la maximisation des recettes

Le Gouvernement va accroître les efforts de mobilisation des ressources internes par des réformes touchant les administrations financières. Il s'attèlera, en outre, à la pleine application des résolutions prises lors des conférences minières et autres forums sur les recettes en vue d'améliorer la collecte des données sur les minerais, le bois, le pétrole et autres produits exportés. Les mêmes efforts seront déployés dans les secteurs de l'électricité et des télécommunications.

Le Gouvernement consacrera davantage ses efforts dans :

- Le renforcement de l'efficacité et de l'efficience des administrations douanière, fiscale et non fiscale par la mise en place d'un réseau informatique des recettes douanières, fiscales et non fiscales en vue d'implanter la chaîne de la recette publique ;

- L'amélioration des capacités des administrations dans le domaine du contrôle fiscal et douanier ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale par une large campagne de civisme fiscal, la généralisation du Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF), l'engagement des administrations à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ainsi que l'inclusion le plus possible du secteur informel dans le champ de l'impôt ;
- l'amélioration du rendement de la TVA notamment par l'acquisition des caisses enregistreuses ;
- L'amélioration du rendement fiscal des secteurs des ressources naturelles par la suppression des exonérations contra legem, la lutte contre la fraude et une meilleure valorisation des produits avant leur exportation ;
- La révision des codes minier, forestier et d'investissement ;
- La mise en place d'une politique de mobilisation des ressources innovantes (crédit carbone, partenariat public-privé) et le recours aux emprunts obligataires ;
- le captage de ressources innovantes, notamment celles des entreprises structurantes ;

Pour plus d'exhaustivité du budget, la collecte de données relatives aux budgets annexes et aux comptes spéciaux, qui seront par ailleurs rationalisés, sera améliorée.

Concrètement, l'Etat procèdera à l'inscription au budget, des ressources à caractère public affectées légalement à des usages bien précis, de manière à éviter d'aligner des crédits supplémentaires aux actions déjà couvertes par des affectations spéciales. Il s'agira notamment de capter les recettes des organismes, établissements et entreprises publics dont l'essentiel des ressources provient des prélèvements obligatoires issus de la prolongation de la puissance publique, tels que le FPI, le FFN, le FONER et la RVA pour le cas de go-pass.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à l'utilisation des comptes d'affectation spéciale et à l'alignement des partenaires au développement aux procédures nationales, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Enfin, un accent particulier sera mis sur l'amélioration du climat des affaires à travers notamment l'opérationnalisation intégrale du guichet unique du commerce extérieur et l'installation dans toutes les provinces du guichet unique de création d'entreprises, en vue d'attirer les investisseurs, de favoriser le Partenariat Public-Privé, de transformer les potentialités du pays et de créer des emplois.

La mise en œuvre des mesures et actions précitées devrait donner lieu à la trajectoire des recettes publiques 2016-2018 ci-dessous.

### 3.1.2. Trajectoire des recettes publiques de 2016 à 2018

Les recettes courantes représentent, en moyenne, 83,8% du total du budget pour la période 2016 à 2018, soit 14,36% de la moyenne du PIB.

De 13,2% (période 2013-2015), les recettes courantes prévisionnelles devraient s'accroître à 16,99% pour la période 2016-2018 en moyenne, pendant que les ressources extérieures baisseraient sur les deux périodes de 25,3% du budget à 19,9%.

Tableau n° 16 : Evolution des recettes courantes par rapport au PIB de 2013 à 2018

Année	2012	Période 2013 - 2015				Période 2016 - 2018			
		2 013	2 014	2 015	Moyenne de la période	2 016	2 017	2 018	Moyenne de la période
Recettes courantes	4143,3	4 601,40	5 480,40	6 004,20	5 362,00	5 697,90	6 683,20	7 488,30	6 623,13
Recettes du Budget général	6 609,20	6 434,70	7 449,00	7 586,20	7 156,63	7 205,10	8 329,40	8 157,80	7 897,43
PIB	14 760,49	19 980,20	21 828,20	36 325,20	26 044,53	41 027,00	45 817,00	51 294,00	46 046,00
Pression fiscale	28,07	23,03	25,11	16,53	21,56	13,89	14,59	14,60	14,36
Taux d'accroissement Recettes courantes		11,06	19,10	9,56	13,24	-5,10	24,64	31,42	16,99
Ratios Recettes courantes / Recettes du budget général	62,69	71,51	73,57	79,15	74,74	79,08	80,24	91,79	83,70
Recettes extérieures	2 348,90	1 833,30	1 968,60	1 582,00	1 933,20	1 413,90	1 646,20	1 669,50	1 576,53
Ratios Recettes extérieures / Recettes du budget général	35,54	28,49	26,43	20,85	25,26	19,62	19,76	20,47	19,95

## 3.2. Evolution des dépenses

### 3.2.1. Mesures et actions pour la rationalisation des dépenses

En matière des dépenses, la politique budgétaire consistera au renforcement du contrôle de leur qualité en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Pour cela, le Gouvernement veillera à ce que les services dépensiers améliorent la programmation de leurs actions de manière à ce qu'elles reflètent les priorités contenues dans les axes du PAG.

Par ailleurs, la répartition des crédits budgétaires devra tenir compte des critères standardisés d'allocation et de localisation géographique afin de respecter le principe d'équité dans un contexte de décentralisation.

La poursuite de l'objectif d'améliorer la qualité de la dépense au regard des priorités du PAG débouchera sur les allocations stratégiques présentées ci-dessous.

### 3.2.2. Allocation stratégique des ressources budgétaires par axe du programme

Sous cette rubrique, il s'agira d'indiquer la manière dont les crédits sont alloués aux objectifs et actions du Programme du Gouvernement et de présenter les mesures à suivre pour répartir équitablement les crédits budgétaires.

Les actions à financer dans le cadre du Budget sont regroupées en fonction des six axes du PAG adossés aux grandes fonctions de l'Etat, comme le recommande la méthodologie de budgétisation par objectif. A partir de ce cadre logique et dans une perspective pluriannuelle, une trajectoire budgétaire des dépenses publiques est définie.

Bien que les actions, mesures et objectifs du Gouvernement soient tous importants à la mise en œuvre du PAG, la contrainte liée à la limitation des ressources financières requiert une programmation budgétaire qui traduit l'ordre des priorités de ces actions, mesures et objectifs.

Ainsi, pour aligner le PAG à la vision de la Révolution de la Modernité, la part relative des ressources budgétaires consacrées à l'objectif du cadre de vie et des conditions sociales de la population passe à une moyenne de 22% pour la période 2011 - 2015 à 33,7% pour celle de 2016 - 2018.

Cet objectif correspond au pilier III du DSCR II relatif à l'amélioration des services sociaux de base et au renforcement du capital humain. Par rapport au cadre du PAG, ces cibles sont majorées de plus de 5% du budget total. La cible de l'action sur l'éducation est hissée à 16% conformément à l'engagement du Gouvernement vis-à-vis du Partenariat Mondial pour l'Education. Par contre, la cible de la santé est maintenue à 12% comme prévue dans le DSCR II.

L'objectif de la poursuite et de la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat voit sa part relative des crédits budgétaires se maintenir à 34,1% au cours de la période. Ce niveau est consécutif à l'organisation des élections et à la poursuite des grandes réformes à finaliser dans les secteurs à lois de programmation ou de souveraineté (armée, police, système judiciaire, services de sécurité).

Les ressources allouées à la consolidation de la stabilité macroéconomique, d'accélération de la croissance et de la création d'emplois se maintiennent en moyenne autour de 23% l'an. La cible budgétaire retenue ici est équivalente à celle prévue dans le DSCR II pour une partie du pilier 1 (gouvernance économique) et une partie du pilier 2 (hors infrastructures). Elle est projetée à environ 22% l'an.

Les parts relatives des crédits budgétaires alloués aux autres actions, mesures et objectifs du PAG sont revues à la baisse, afin de dégager des espaces budgétaires permettant d'aligner les priorités susvisées.

Quant à la part des ressources budgétaires consacrées à la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures, elle est projetée à 6,6% l'an tout au long de la période. Par contre, le DSCR II avait tablé sur une cible budgétaire d'environ 32% l'an en faveur des infrastructures.

L'objectif de renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté et celui de renforcement de la diplomatie et du développement oscillent autour d'une moyenne de 1,4%.

Le financement des actions et des réformes pour atteindre ces objectifs requiert la rationalisation des dotations budgétaires pour l'efficacité des dépenses publiques.

### 3.2.3. Evolution des allocations par axe du PAG

Tableau n°17 : Allocation par axe du PAG

N°	Objectif du PAG	Historique	Projection							
		2015	2016	Struct (En %)	2017	Struct (En %)	2018	Struct (En %)	Moyenne	Taux moyen
1	Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat	2 344,4	2 396,6	33,3	3 334,1	40,0	2 666,5	29,1	2 799,1	34,1
2	Consolider la stabilité du cadre macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois	1 972,1	2 115,5	29,4	1 531,5	18,4	2 263,9	24,7	1 970,3	24,2
3	Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base	653,9	274,7	3,8	653,5	7,8	744,6	8,1	557,6	6,6
4	Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population	2 507,8	2 313,7	32,1	2 695,4	32,4	3 364,9	36,7	2 791,3	33,7
5	Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté	45,9	51,4	0,7	48,9	0,6	49,9	0,5	50,1	0,6
6	Renforcer la diplomatie et la coopération au développement	62,0	53,2	0,7	66,1	0,8	67,9	0,7	62,4	0,8
TOTAL		7 586,1	7 205,1	100,0	8 329,5	100,0	9 157,7	100,0	8 230,8	100,0

Source : DPSB

### 3.2.4. Trajectoire des dépenses publiques de 2016 à 2018

Le total des dépenses hors dette publique évalué à 8.135,8 milliards de FC pourrait atteindre 96,4% du total du budget en 2016 estimé à 8.437,4 milliards de FC et être maintenu à ce niveau jusqu'à 2018. Il sera composé d'environ 51,4% des dépenses courantes dont 24,0% des rémunérations, 11,6% de biens et services et 15,8% des transferts et subventions. Les dépenses en capital à leur tour atteindraient 28,5% en moyenne.

Tableau n° 18 : Evolution des dépenses publiques de 2016 à 2018

N°	Agrégat	2015		2016		2017		2018		Moyenne	
		Montant	Struct.								
1.	Dépenses courantes	4 272,60	50,3	4 335,30	51,4	4 951,60	51,6	5 447,90	52,0	4 751,85	51,3
1.1.	Rémunérations	1 821,60	21,4	2 021,90	24,0	2 071,90	21,6	2 239,20	21,4	2 038,65	22,1
1.2.	Biens et services	1 125,90	13,3	982,50	11,6	1 311,20	13,7	1 464,30	14,0	1 220,98	13,1
1.3.	Transferts et subvention	1 325,10	15,6	1 330,90	15,8	1 568,50	16,3	1 744,40	16,7	1 492,23	16,1
2.	Dépenses en capital	2 768,70	32,6	2 011,70	23,8	2 736,60	28,5	3 041,90	29,0	2 639,73	28,5
3.	Dépenses totales hors dette	8 155,00	96,0	8 135,80	96,4	9 158,90	95,4	8 155,00	77,9	8 401,18	91,4
4.	Dépenses totales	8 496,30	100,0	8 437,40	100,0	9 603,90	100,0	10 472,80	100,0	9 252,60	100,0
5.	Total des besoins	8 169,70		15 402,40		15 600,90		15 777,79		13 737,70	
6.	Recettes internes	6 004,20		5 772,60		6 683,20		7 488,30		6 487,08	
Pour mémoire											
	Budgets annexes	535,0		830,4		535,4		535,6		609,1	
	Comptes spéciaux	375,1		401,9		375,4		375,5		382,0	
	PIB	36 325,20		41 027,00		45 817,00		51 294,00		43 615,80	

Source : DPSB

### 3.3. Evolution du solde budgétaire de 2016 à 2018

Partant de l'évolution des recettes et des dépenses décrite ci-dessus, il se dégage un solde budgétaire négatif qui avoisine 27,9% du total des recettes courantes estimé en moyenne à 6.623,1 milliards de FC tout au long de la période et un besoin de financement du programme autour de 7.250,6 milliards de FC, à couvrir notamment par des emprunts.

Tableau n°19 : évolution du solde budgétaire 2015 à 2018

N°	Agrégat	2015		2016		2017		2018		Moyenne	
		Montant	Struct.								
1.	Dépenses courantes	4 272,60	50,3	4 335,30	51,4	4 951,60	51,6	5 447,90	52,0	4 751,85	51,3
2.	Dépenses en capital	2 768,70	32,6	2 011,70	23,8	2 736,60	28,5	3 041,90	29,0	2 639,73	28,5
3.	Dépenses totales hors dette	8 155,00	96,0	8 135,80	96,4	9 158,90	95,4	8 155,00	77,9	8 401,18	91,4
4.	Dépenses totales	8 496,30	100,0	8 437,40	100,0	9 603,90	100,0	10 472,80	100,0	9 252,60	100,0
5.	Total des besoins	8 169,70		15 402,40		15 600,90		15 777,79		13 737,70	
6.	Recettes internes	6 004,20		5 791,20		6 683,20		7 488,30		6 491,73	
7.	Solde budgétaire	-2 165,50		-9 611,20		-8 917,70		-8 289,49		-7 245,97	
Pour mémoire											
	Budgets annexes	535,0		830,4		535,4		535,6		609,1	
	Comptes spéciaux	375,1		401,9		375,4		375,5		382,0	
	PIB	36 325,20		41 027,00		45 817,00		51 294,00		43 615,80	

Source : DPSB

### 3.4. Evolution de la dette extérieure de 2016 à 2018

Lors de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2011, le stock de la dette extérieure est passé de 12,5 milliards de USD à 7,8 milliards de USD.

Pour les trois prochaines années, il est prévu un service total de la dette de 423,6 milliards de FC dont 147,6 milliards de FC en 2016. Pour la même période, les intérêts sur la dette extérieure sont projetés à 125,0 milliards de FC dont 17,2 milliards de FC en 2016, 65,6 milliards de FC en 2017 et 59,3 milliards de FC pour 2018.

#### IV. RISQUES ET CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PBAG

La mise en œuvre d'une stratégie budgétaire peut être exposée à des risques et se buter à des contraintes. Il est donc nécessaire de considérer les facteurs de risque et de succès de ladite stratégie.

La PBAG 2016-2018 identifie les risques et contraintes d'ordre interne et externe.

Au niveau interne, les trajectoires définies par la PBAG peuvent connaître des déviations en cas de variations majeures des recettes et des dépenses, suite à des événements exogènes, notamment ceux liés à la situation sécuritaire, humanitaire ou tout autre cas de force majeure non pris en compte par la stratégie.

La structure de l'économie de la RDC est extravertie et demeure vulnérable vis-à-vis des chocs d'origine externe. La PBAG considère que les recettes attendues des ressources naturelles dépendent grandement des cours des matières premières qui, du reste, sont volatiles.

La PBAG prend également en compte le risque des effets de contagion des crises de l'économie mondiale, notamment ceux qui affecteraient la situation financière des partenaires bilatéraux ou multilatéraux de la RDC.

## CONCLUSION

Il ressort de ce qui précède, que la déclinaison de la programmation budgétaire des actions du Gouvernement pour la période 2016-2018 met en lumière les points essentiels ci-après :

- (i) la stabilité du cadre macroéconomique enregistrée depuis quelques années est appelée à se maintenir au cours de la période 2016-2018, ce qui nécessite la poursuite d'une meilleure coordination entre les politiques budgétaire et monétaire ;
- (ii) la nécessité d'une mobilisation accrue des ressources en vue de créer de l'espace budgétaire nécessaire au financement des secteurs porteurs de croissance économique. Cela passe, d'une part, par la recherche impérative des ressources additionnelles notamment les ressources innovantes et celles issues de l'exploitation des ressources naturelles et, d'autre part, par un meilleur encadrement des dépenses publiques ;
- (iii) la nécessité de faire en sorte que le budget reflète les priorités des politiques sectorielles qui à leur tour découlent du PAG à travers la PBAG.

Ainsi, dans la perspective de la préparation des lois de finances, des édits et des décisions budgétaires des prochains exercices, il conviendrait d'élargir le champ de couverture de la PBAG en y intégrant les particularités de tous les secteurs et de toutes les provinces. De cette façon, la PBAG mutera au Cadre Budgétaire à Moyen Terme tel qu'énoncé par la LOFIP.

Il sera également question, pour tous les ministères, de disposer des stratégies sectorielles afin de leur permettre de mieux définir leurs cadres de performance. Les ministères sectoriels, avec l'accompagnement des ministères du Budget, du Plan et des Finances, devraient recourir aux outils indiqués par la LOFIP pour l'opérationnalisation de la pluriannualité et la culture de la performance et de responsabilité, à savoir les cadres de dépenses à moyen terme (Central et Sectoriels) ainsi que les budgets programmes.